

L'image bafouée The Ridiculed Image

Franck Michel

Numéro 46, printemps 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21035ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Productions Ciel variable

ISSN

1196-9261 (imprimé)

1923-8223 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Michel, F. (1999). L'image bafouée / The Ridiculed Image. *CV Photo*, (46), 4-5.

L'image bafouée The Ridiculed Image

En 1997, Jean Beaudry commence le tournage d'un documentaire sur la photographie québécoise¹. Complété par une présentation qui retrace l'histoire de la photographie au Québec, d'entrevues avec des intervenants du milieu de la photo et des vues d'expositions, ce film, intitulé *L'objectif subjectif* suit l'évolution de trois photographes montréalais les jours de la St-Jean : Raymonde April, Pierre Guimond et Gilbert Duclos. Tout au long du film, ces artistes, qui ont tous trois des pratiques fort différentes, réalisent et commentent des images devant la caméra, et parlent de leur vision de la photographie. Bien documenté et agrémenté d'un montage dynamique, *L'objectif subjectif* brosse un portrait efficace des diverses approches de la photographie contemporaine québécoise. La fin du documentaire est consacrée à ce que l'on nomme maintenant « l'affaire Duclos » et c'est ici que le bât blesse. Rappel des faits : en 1988, Gilbert Duclos et la défunte revue *Vice-Versa* se font accuser d'avoir publié une image sans le consentement de la personne qu'elle représente. Un premier procès en cour provinciale donne gain de cause à la plaignante. Après être passée en cour d'appel où le jugement s'avèrera le même, l'affaire monte, en 1998, jusqu'à la Cour suprême du Canada. La condamnation sera maintenue prétextant que « le droit de l'intimée à la protection de son image est plus important que le droit des appelants à publier la photographie de l'intimée sans avoir obtenu sa permission préalable ». Un précédent dans l'histoire de la photographie : dorénavant, au Canada, prendre une photo d'un inconnu dans la rue ou dans n'importe quel lieu public et la publier devient un acte illégal.

Le documentaire de Jean Beaudry devait être présenté à Télé-Québec le 7 février dernier dans le cadre de l'émission *La culture dans tous ses états*. Quelques jours auparavant, la chaîne de télévision, voulant respecter le jugement de la cour, décide de son propre chef de censurer de nombreuses photos apparaissant dans le film, en employant diverses astuces visuelles (flou, silhouette d'une main, grattage, ...) pour rendre imprécis le visage des personnes représentées. Ni le réalisateur, ni les photographes concernés n'avaient été avertis. Lorsque Jean Beaudry l'apprend, il est encore temps de stopper la présentation de l'émission. Tenant toutefois à ce que son film soit vu sur les canaux, il décide de collaborer avec Télé-Québec et de reconsidérer les images censurées en substituant aux différents trucages une étiquette arborant le mot censure. L'intervention possède alors au moins le mérite d'être évidente. L'émission sera présentée la semaine suivante. Le contenu du documentaire reste le même, mais plus de la moitié des photographies reproduites sont « charcutées » au nom du « droit à l'anonymat ». Il va sans dire que les photographies affublées de leur bandeau de censure ne rendent absolument pas justice au travail des photographes qui les ont réalisées, ce qui est plus que paradoxal pour un documentaire sur la création photographique. L'anonymat est respecté au détriment de

In 1997, Jean Beaudry began to shoot a documentary on Quebec photography¹. Featuring an introduction that traces the history of photography in Quebec, interviews with people active in the photography milieu, and exhibition scenes, the film, *L'objectif subjectif*, follows three Montreal photographers-Raymonde April, Pierre Guimond, and Gilbert Duclos-on St. Jean Baptiste Day. The artists, each with a very different practice, make and comment on images and discuss their views of photography for Beaudry's camera. Well documented and dynamically edited, *L'objectif subjectif* paints an effective portrait of various approaches to contemporary Quebec photography. The last part of the documentary is devoted to what is now called the "Duclos affair," and this is where things get galling. A reminder of the facts: In 1988, Gilbert Duclos and the defunct magazine *Vice-Versa* were accused of publishing a picture without the consent of the person it portrayed. The initial trial in provincial court found in favour of the plaintiff. The verdict was the same in the court of appeal, and the case went to the Supreme Court of Canada in 1998. The verdict was upheld, on the pretext that "the right of the respondent to the protection of his image is more important than the right of the appellants to publish the photograph of the respondent without having obtained his prior permission." It set a precedent in the history of photography: from now on, in Canada, taking a photograph of an unknown person in the street or any other public place and publishing it is illegal.

Jean Beaudry's documentary was to be broadcast on Télé-Québec on February 7 in the *La culture dans tous ses états* series. Several days before the broadcast date, the television network, seeking to respect the court's ruling, decided on its own to censor many of the photos in the film using various visual devices (blurring, blocking out, scratching, etc.) to make the faces of the people portrayed unidentifiable. Neither the director nor the photographers concerned were notified. When Beaudry heard about it, there was still time to cancel the programme. However, feeling that his film should be seen on television, he decided to co-operate with Télé-Québec; he repressed the offending images by using special effects to place a label on them with the word "censored" – an intervention that at least had the merit of being obvious. The programme was broadcast the following week. The content of the documentary remained the same, but more than half of the photographs in it were mangled in the name of "the right to anonymity." It goes without saying that the photographs decked out with their "censored" banners did absolutely no justice to the photographers who took them, which is utterly paradoxical for a documentary on photographic production. Anonymity was respected to the detriment of creativity and freedom of expression. Among the censored photographs were several from a project by Israeli produced

1. Jean Beaudry, *L'objectif subjectif*, Synercom Téléproductions inc., Montréal, 1998, 52mn 30s.

la création et de la liberté d'expression. Parmi les photographies censurées, on retrouve plusieurs images du projet d'*Israéli* réalisées il y a plus de 20 ans et qui font maintenant partie de l'histoire de la photographie québécoise. Pourquoi censurer aujourd'hui des photographies qui ont déjà été vues par des milliers de personnes et qui ont fait, à l'époque, l'objet d'un livre et d'un cahier spécial dans le quotidien *La Presse* ?

Probablement Télé-Québec a-t-elle été alarmiste et que, même sans censure, aucune action en justice n'aurait été menée. Il reste toutefois aberrant de constater qu'une chaîne de télévision qui se veut différente et culturelle, dont le but est d'informer et d'éduquer ses téléspectateurs, ait joué le jeu de la censure pour des photographies qui ne sont en rien troublantes ou qui ne pourraient, en aucune façon, porter de graves préjudices aux personnes photographiées. Dans une société où nous sommes constamment surveillés par des caméras vidéo et où des émissions de télévision présentent des bandes issues de « vidéo-surveillance » au contenu très souvent douteux, on se demande bien pourquoi cet acharnement soudain sur la représentation de l'individu dans l'image photographique. La réponse se trouve vraisemblablement dans le fait qu'il est beaucoup plus facile d'intenter un procès à un photographe qu'à un « major » du petit écran.

Dans le monde de la photographie de reportage et documentaire – et, suite au geste de Télé-Québec, aussi chez les réalisateurs –, on s'inquiète : si l'on ne peut plus photographier les gens comment peut-on donner une juste image de notre société, en dénoncer les abus, en montrer les réussites ou tout simplement relater des faits ? La photographie se devra d'être silencieuse et sans visage. Ou alors, il faudra agir en toute légalité, c'est-à-dire jouer le jeu du pouvoir et produire une réalité biaisée en ne montrant que ce qui est permis de photographier. Sans doute ce scénario apocalyptique est-il un peu exagéré, car les photographes resteront, du moins on l'espère, toujours prêts à prendre des risques. Cependant, il est moins sûr que les médias soient eux aussi prêts à courir le risque de se retrouver en procès, suite aux plaintes d'un citoyen se sentant atteint dans sa vie privée et cherchant à faire un peu d'argent par l'entremise de la justice. L'acte brutal de censure commis par Télé-Québec en est la preuve.

Franck Michel

Erratum :

Nous avons omis de mentionner que les images de Léo Divendal présentées dans le numéro 46 font parties d'un livre intitulé *Divendal* paru en 1997. Cet oubli est d'autant plus impardonnable que c'est par ce livre, magnifiquement imprimé et mis en page, que j'ai découvert le travail de Léo Divendal. Nous nous en excusons auprès de l'artiste.

more than 20 years ago, which are now part of the history of Quebec photography. Why censor photographs that have already been seen by thousands of people and that were, at the time, included in a book and a special supplement in *La Presse*?

Télé-Québec was probably being alarmist; probably, no court action would have been taken if the photographs had not been censored. Still, it is strange to note that a television network that presents itself as different and cultural, whose goal is to inform and educate its viewers, censored photographs that are not at all disturbing and could not have done serious damage to the people photographed. In a society where we are constantly under the lenses of surveillance video cameras, and where television programmes present footage from video surveillance, often of very doubtful content, one may well wonder why there is this sudden obsession with portrayal of the individual in the photographic image. The answer likely lies in the fact that it is much easier to sue a photographer than a television network.

People involved in reportorial and documentary photography – and, following Télé-Québec's move, directors as well – are uneasy: if it is no longer possible to photograph people, how can one make a fair portrait of our society, denounce its abuses, show its successes, or just relate facts? Photography will have to be voiceless and faceless. Or else, we will have to act within the law – that is, play the power game and produce a biased reality by showing only what we have permission to photograph. No doubt, this apocalyptic scenario is a bit exaggerated, since photographers, we can hope, will always be ready to take risks. However, it is less certain that the media will be as ready to run the risk of finding themselves in court following complaints by a citizen who feels that his or her private life has been compromised and wants to make a little money through the justice system. The brutal act of censorship committed by Télé-Québec is proof of this.

Franck Michel

Erratum:

We neglected to mention that the images by Léo Divendal presented in issue No. 46 come from a book titled *Divendal*, published in 1997. This omission is even more unpardonable because it is through this book, magnificently designed and printed, that I discovered Divendal's work. We apologize to the artist.